

avec chaleur une étude des relations humaines et une acceptation du fait que nous devons tous vivre ensemble.

Le député de Lethbridge souscrit-il à ces sentiments?

M. Blackmore: Certes, je souscris à ces sentiments.

M. Hansell: Mais nous croyons possible de le faire sans les communistes.

M. Blackmore: Mon honorable ami croit-il que nous devons nous soumettre à la Russie avant trop longtemps? C'est à quoi travaille la Société Radio-Canada.

M. Herridge: Certes pas. Cette lettre a été écrite à un orateur de la radio par M. Thomas J. Irwin, président de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

M. Low: Il y a deux ou trois questions que je veux poser au ministre, outre celles de ce matin auxquelles il a répondu d'une façon que j'apprécie. Je me hâte de dire que si j'ai mal interprété les réponses qu'il nous a données hier soir et que si je n'ai pas raison de donner à entendre qu'il a voulu faire de l'esprit et qu'il nous a répondu cavalièrement, je lui présente sans hésiter mes excuses. Il m'a semblé que le ministre avait voulu se montrer plus fin que nous hier et qu'il nous a répondu d'assez haut. Cependant, j'accepte sa parole quand il nous dit qu'il ne l'a pas fait intentionnellement. Je m'en excuse si j'ai attribué au ministre des motifs qu'il n'avait pas.

Je voudrais que le ministre nous communique un renseignement, s'il le possède. Il nous a dit ce matin que la pièce *We shall not be moved*, qui a été présentée à la radio, a coûté \$3,500. Entend-il par là les traitements et les dépenses réelles ou, comme je l'ai donné à entendre plus tôt, cette somme comprend-elle aussi le loyer du réseau, des accessoires et ainsi de suite?

L'hon. M. McCann: Le loyer du réseau n'est pas compris car le coût reste le même, que le réseau soit utilisé ou non.

M. Low: Oui, je comprends cela.

L'hon. M. McCann: Cela comprend les dépenses réelles, exactement comme je l'ai dit.

M. Low: Le ministre peut-il demander aux dirigeants de Radio-Canada qui se trouvent devant lui quel est le coût estimatif du loyer du réseau? N'oublions pas que ce temps, de neuf heures à onze heures du soir, est très précieux et que beaucoup d'annonceurs du pays seraient disposés à payer un prix très élevé pour l'obtenir. J'aimerais que le ministre nous donne la valeur approximative du temps ainsi consommé et le coût des services

mis en œuvre pour la diffusion de cette pièce sur tout le réseau.

L'hon. M. McCann: Je crains qu'il ne soit impossible pour l'instant de donner un chiffre précis car les frais de services de transmission par fil des émissions transcanadiennes sont établis sur une base de 10 ans. Il est bien difficile de savoir ce que coûte une heure ou deux. Les autres déboursés comprennent ordinairement tous les frais généraux, le cachet des artistes, et le reste.

M. Low: Le ministre ne pourrait-il obtenir de Radio-Canada un chiffre estimatif assez exact de ce que la société exigerait d'une société commerciale pour l'utilisation des services mis à la disposition de ce réalisateur pour sa représentation de deux heures?

L'hon. M. McCann: Il faudrait tenir compte du nombre de stations du réseau qui ont transmis cette émission afin d'établir exactement le montant des frais. Nous n'avons pas ce renseignement ici. J'avouerais cependant que les frais en question sont élevés. L'honorable député sait-il qu'il en a coûté \$10,000 pour téléviser l'ouverture du Parlement?

M. Low: Je le sais.

L'hon. M. McCann: Nos réponses aux questions portant sur les frais tiennent compte de tout, même des dépenses du bureau du gouverneur et de ce qu'il nous coûte d'année en année.

M. Low: C'est parce que je me rends compte que la dépense est élevée que je voulais que le ministre en consigne au compte rendu le chiffre estimatif, je ne dis pas le chiffre exact, mais le chiffre estimatif ou approximatif de ce qu'a coûté en tout cette histoire abracadabrante qui a été, c'est admis, une erreur. La population canadienne a le droit de savoir ce que coûtent de telles erreurs. La meilleure façon de le savoir c'est d'obtenir des précisions du ministre sur les dépenses du réseau et des services connexes. J'ai, certes, raison de dire que c'est bien des fois plus que \$3,500, chiffre qu'a donné le ministre. Mais, combien de fois les Canadiens ne savent pas! Je pense que le comité a le droit d'obtenir ce renseignement.

M. Hansell: C'est exactement par là, je pense, que pêche Radio-Canada. Elle n'a pas à faire de bénéfices comme l'industrie privée pour échapper à la faillite, de sorte qu'elle ne se soucie guère de ce qu'il en coûte. Le ministre n'a pas raison de dire que la Société ne peut calculer ce que coûte l'utilisation du réseau et des autres éléments. L'industrie privée qui exploiterait un réseau de ce genre saurait nous dire exactement en quelques minutes ce que coûte tel ou tel